

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 31 mars 2008

PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DE L'ELECTION DU PRESIDENT

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille huit le 31 mars à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire proclamés élus par le bureau électoral à la suite des récentes élections municipales du 19 Mars 2008, se sont réunis à la salle de réunion de la Communauté de Commune de la Vanne à Villeneuve l'Archevêque sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux délégués titulaires des communes :

BEYAERT Roselyne, CUISSARD Philippe, DERVOUT Jackie, GENIN Lionel, KOEHLER Jean-Claude, LAPOTRE Daniel, LEROY Marcel, MARTIN Michel, MAUDET Luc, ONIS Oksana, PERARD Anne-Marie, POISSON Jacques, PUTHOIS Alain, RENAULT Michel, SIMONNET Maurice, STANIA Edouard, STANIA Sulianne, THÉRY Martine, REBEQUET Michel.

La séance a été ouverte sous la présidence de M REBEQUET Michel, président sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés par les délibérations des Conseils municipaux des communes de la Communauté et a déclaré installer dans leur fonction de délégués :

Liste des délégués titulaires:

Pour Bagneaux : LEROY Marcel, PERARD Anne-Marie, **pour Chigy** : MAUDET Luc, CUISSARD Philippe, **pour La Postolle** : ONIS Oksana, LAPOTRE Daniel, **pour Les Clérimois** : POISSON Jacques, MARTIN Michel, **pour Les Sièges** : BEYAERT Roselyne, STANIA Edouard, STANIA Sulianne, **pour Vareilles** : SIMONNET Maurice, GENIN Lionel, **pour Villeneuve l'Archevêque** : REBEQUET Michel, DERVOUT Jackie, KOEHLER Jean-Claude, PUTHOIS Alain, RENAULT Michel, THÉRY Martine,

Liste des délégués suppléants :

Pour Bagneaux : FONTAINE Eric, GEORGES William **pour Chigy** : VINCENT Jérôme, JOLY Jean-Marc, **pour La Postolle** : VERITE Alain, LAPARRA Josette, **pour Les Clérimois** : MONGIN Fabrice, CHARLES Bernard, **pour Les Sièges** : MARANDEL Hervé, TISSIER Michel, PERRIGAULT Pierre, **pour Vareilles** : CLEMENT Josette, TRAVIER Marie-Line **pour Villeneuve l'Archevêque** : PELLETIER Mauricette, PICHON Jean-Pierre, GUIOUGOU Léon, GIGOT Geneviève, REVELLAT Daniel, GIGOT Philippe.

M. DERVOUT Jackie doyen d'âge parmi les conseillers communautaires, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Président.

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Luc MAUDET et comme assesseurs MM. Jacques POISSON et Edouard STANIA.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du Président :

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-8 et L. 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil communautaire à procéder à l'élection d'un président.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletin blanc ou nul : 1
- suffrages exprimés : 18
- majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- M. REBEQUET : 17 voix
- M. STANIA : 1 voix

M. Michel REBEQUET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé président et a été installé.

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE PRÉSIDENTS

Le conseil communautaire décide de désigner trois vice-présidents.

Élection du 1^{er} Vice-Président :

Premier tour de scrutin

Le conseil communautaire à procède maintenant à l'élection d'un 1^{er} vice-président selon la même procédure.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletin blanc ou nul : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

a obtenu :

- M. Marcel LEROY : 19 voix

M. Marcel LEROY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1^{er} vice-président et a été installé.

Élection du 2^{ème} Vice-Président :

Premier tour de scrutin

Le conseil communautaire à procède maintenant à l'élection d'un 2^{ème} vice-président selon la même procédure.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

A obtenu :

- M. Luc MAUDET 19 voix

M. Luc MAUDET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2^{ème} vice-président et a été installé.

Élection du 3^{ème} Vice-Président :

Premier tour de scrutin

Le conseil communautaire à procède maintenant à l'élection d'un 3^{ème} vice-président selon la même procédure.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	19
- bulletin blanc ou nul :	1
- suffrages exprimés :	18
- majorité absolue :	10

a obtenu :

- Mme BEYAERT Roselyne : 18 voix

Mme BEYAERT Roselyne ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 3^{ème} vice-présidente et a été installée.

INDEMNITE DU PRESIDENT

Le président indique que le montant de l'indemnité de fonction des Présidents d'E.P.C.I. à fiscalité propre peut être fixé selon l'article L 5211-12, R 5332-1 du Code Général des Collectivités Territoriales jusqu'au taux maximal de 32.25% de l'indice 1015 en fonction de la population de l'E.P.C.I. Il précise que le montant fixé jusqu'alors était de 18 %.

Le président s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur Marcel LEROY, 1^{er} vice-président, le conseil décide de fixer le taux de l'indemnité du Président à 20% soit une indemnité brute mensuelle de 748.25 € (soit 8 979.02€ par an)

INDEMNITE DES VICE- PRESIDENTS

Le président indique que le montant de l'indemnité de fonction des Vice-présidents d'E.P.C.I. à fiscalité propre peut être fixé selon l'article L 5211-12, R 5332-1 du Code Général des Collectivités Territoriales jusqu'au taux maximal de 12.37% de l'indice 1015 en fonction de la population de l'E.P.C.I. Il précise que jusqu'à maintenant aucun vice président n'était indemnisé. Cependant, le Président souhaite attribuer des délégations aux trois vice-présidents, charges induisant, entre autre, des frais de déplacement.

Les Vice-présidents s'étant retirés, sous la présidence de Monsieur Michel REBEQUET, président, le conseil décide de fixer les taux des indemnités des Vice-présidents, comme ci-dessous mentionnés :

1 ^{er} vice président :	6 % de l'indice 1015, soit 224.48 € mensuel (2 693.71 [€] /an)
2 ^{ème} vice président :	4 % de l'indice 1015, soit 149.65 € mensuel (1 795.80 [€] /an)
3 ^{ème} vice président :	4 % de l'indice 1015, soit 149.65 € mensuel (1 795.80 [€] /an)

ELECTION DES COMMISSIONS

Election de la commission d'appels d'offres

Le Président informe le conseil communautaire que les membres de la commission d'appel d'offres doivent être élus au scrutin secret et non nommés (art. L 2121-21 du CGCT ; Article 22 du Code Electoral) ; qu'il est procédé à l'élection de trois titulaires et de trois suppléants, le Président n'étant pas compté parmi les membres titulaires, ceci sur une même liste sans panachage ni vote préférentiel.

Dans lesdites circonstances sont élus :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
DERVOUT Jackie	CUISSARD Philippe
POISSON Jacques	STANIA Sulianne
SIMONNET Maurice	MAUDET Luc,

Monsieur Michel REBEQUET est nommé de droit à chacune des commissions.

Sont nommés membres de la Commission du Tourisme :

Madame BEYAERT Roselyne,
Madame PERARD Anne Marie,
Monsieur LAPOTRE Daniel,

Sont nommés membres de la Commission des travaux :

Monsieur MAUDET Luc,
Monsieur DERVOUOT Jackie,
Monsieur PUTHOIS Alain,
Monsieur MARTIN Michel,

Sont nommés membres de la Commission du bulletin :

Monsieur LAPOTRE Daniel,
Madame THERY Martine,

Sont nommés membres de la Commission de l'urbanisme :

Monsieur LEROY Marcel,
Monsieur MAUDET Luc,
Monsieur POISSON Jacques,
Monsieur GENIN Lionel,
Monsieur SIMONNET,
Madame ONIS Oksana,
Monsieur STANIA Edouard,

Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Syndicat de la Vallée de la Vanne :

Monsieur REBEQUET Michel, de droit,
Monsieur LEROY Marcel,
Madame ONIS Oksana,,
Monsieur STANIA Edouard,
Monsieur POISSON Jacques,
Monsieur DERVOUOT Jackie,
Monsieur RENAULT Michel,
Monsieur KOEHLER Jean-Claude,
Monsieur CUISSARD Philippe,

Sont nommés délégué au Syndicat Mixte Agence de Gestion et de Développement Informatique – AGEDI.

Madame PERARD Anne Marie, en qualité d'élu,
Madame MAUDET Catherine, en tant que personnel.

Le conseil communautaire décide que les commissions seront ouvertes aux suppléants.

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire désigne en son sein un bureau composé du Président, des vice-présidents et des maires des communes adhérentes, soit :

Monsieur POISSON Jacques, Maire de « Les Clérimois »,
Monsieur STANIA Edouard, Maire de « Le Sièges »,
Madame ONIS Oksana, Maire de « La Postolle »,
Monsieur SIMONNET Maurice, Maire de « Vareilles »,

CARTES COMMUNALES

Le président informe le conseil communautaire que les cartes communales, (toutes sauf Chigy) sont à la signature de Monsieur le Préfet.

PLU DE VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE ET DE BAGNEAUX

Le président rappelle les modifications à apporter aux PLU de VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE et de BAGNEAUX par une nouvelle procédure d'enquête publique. A cet effet il présente le devis du cabinet EU CREAL d'un montant de 2 000 € H.T. .

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

Il charge Monsieur le Président de la mise en œuvre de ce dossier, notamment la demande de désignation d'un commissaire enquêteur auprès du Tribunal Administratif de Dijon. Le conseil autorise, le Président à signer tout document relatif à cet effet.

FOIRE DE SENS

Le dossier précédemment confié à Monsieur STENUIT pour la participation au stand de la foire de Sens sera confié à Madame THERY.

CYCLO-RAIL CHIGY

Le président présente un devis de l'Entreprise S.F.L. relatif à l'achat de quatre panneaux de sécurisation du cyclo-rail de Chigy d'un montant de 1490.26 € T.T.C.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, cet investissement et charge Monsieur le Président, de procéder à cette acquisition et de signer tout document relatif à cet effet. Le Président rappelle que la pose reste à la charge du gestionnaire du cyclo-rail.

COMMERCE AMBULANT SUR L'AIRE DE LA GRENOILLERE :

Le Conseil autorise le Président à prendre un arrêté concernant l'installation d'un commerce ambulant 'point restauration mobile' pour une durée d'un an renouvelable trois fois. Ce commerce se devra d'entretenir les lieux et se fera le relais du Syndicat d'Initiative.

Le Conseil autorise le Président à signer les pièces correspondantes.

CONTRAT COVED RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Considérant le coût de ramassage des encombrants,

Considérant la liste des déchets qui ne sont plus collectés (produits dangereux, déchets d'équipement électriques et électroniques (réfrigérateurs, cuisinières, T.V. , informatique...), piles, pneus, huile...)...le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas reconduire le contrat relatif à l'enlèvement des encombrants avec la Société COVED, suivant l'article 12 dudit contrat signé le 13 mars 2006. Celui-ci se terminera donc le 31 décembre 2008.

Par ailleurs, un service de ramassage des encombrants est à l'étude, avec la possibilité de s'inscrire en mairie pour les personnes à mobilité réduite ayant des encombrants à éliminer.

QUESTIONS DIVERSES :

La prochaine réunion du conseil communautaire sera le mercredi 4 avril 2008 à 18 heures, à la salle de réunion de la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures.